



RESUME

Le profil environnemental de la Gironde constitue un document de référence qui contribue à préserver l'environnement en organisant la cohérence des politiques publiques. Il repose sur une analyse approfondie de l'état de l'environnement du département. Des enjeux sont identifiés en vue d'atteindre les objectifs de référence pour chacune de ses thématiques¹. Ils sont ensuite déclinés par actions afin d'améliorer les pratiques et de prévenir les dommages éventuels.

L'élaboration du document a été menée en partenariat avec les services de l'Etat, le Conseil général et les acteurs de l'environnement. Des réunions techniques et des comités de pilotage, ont permis d'affiner un diagnostic partagé et de dégager des orientations communes.

Le département de la Gironde s'est ainsi doté d'un outil complémentaire à ceux déjà existants (atlas des paysages, observatoire départemental de l'environnement, diagnostic des SAGES, ...).

¹ Milieux naturels et biodiversité, ressources (eau, espaces, énergies, carrières), pollutions, risques majeurs et paysages - patrimoine

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ

Par l'étendue et la variété de ses milieux naturels, le département de la Gironde possède une très grande richesse d'habitats différents : milieux marins et estuariens, milieux dunaires, nombreuses zones humides (étangs et marais rétro-littoraux, marais estuariens et alluviaux, lagunes, tourbières...), milieux forestiers de résineux (forêt des Landes de Gascogne) et de feuillus, pelouses et landes sèches calcicoles, cours d'eau avec leur végétation rivulaire... Cette diversité des milieux va de pair avec une grande richesse du patrimoine végétal (nombreuses plantes endémiques ou considérées comme menacées en France) et animal (nombreuses espèces « emblématiques » devenues rares en Europe, mais encore présentes dans le département, comme le Vison d'Europe ou l'Esturgeon européen).

La connaissance de ces milieux et espèces s'est considérablement améliorée ces dernières années grâce à l'action des établissements publics et des associations naturalistes qui œuvrent pour la préservation de la nature. Les espaces de plus forte valeur écologique figurent dans les inventaires patrimoniaux, tels que les ZNIEFF et les ZICO. Ces mêmes espaces bénéficient d'outils de protection et de gestion, qu'ils soient réglementaires (réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope...), fonciers (actions du Conservatoire du Littoral, du Département...) ou contractuels (Natura 2000). L'identification de la trame verte et bleue régionale et l'établissement du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, en cours d'élaboration, permettront de mieux prendre en compte la nature plus ordinaire dans les politiques et projets d'aménagement.

Toutefois, comme partout ailleurs en France, ces milieux et espèces sont confrontés à de nombreuses pressions anthropiques. La consommation d'espace et la fragmentation des habitats, sous l'effet de la pression de l'urbanisation et du développement des infrastructures de transport en sont des exemples tout comme la modification des pratiques agricoles (intensification ou au contraire abandon de l'exploitation agricole).

Sur cette thématique, les enjeux et les actions à mettre en œuvre sont notamment :

- la prévention de l'érosion de la biodiversité par le soutien à l'élaboration des plans nationaux de conservation des espèces et habitats menacés, et par la mise en œuvre des Mesures Agro-Environnementales et des Documents d'Objectifs Natura 2000 ;
- le renforcement des actions de conservation et de gestion des espaces naturels par les acquisitions foncières, une meilleure prise en compte de la biodiversité par la territorialisation de la trame verte et bleue,
- l'amélioration des connaissances, grâce à l'élaboration d'atlas locaux de la biodiversité, la poursuite de l'inventaire des zones humides et des diagnostics agricoles.

RESSOURCES NATURELLES : L'EAU

▪ *La ressource en eau*

L'eau est un élément important qui façonne les paysages de la Gironde. Le département possède le plus vaste estuaire d'Europe, plus de 400 km de linéaire de fleuve, 3500 km de cours d'eau, 2500 km de crastes, le bassin d'Arcachon, ou encore plusieurs étangs situés à l'arrière des dunes littorales (Carcans-Houtins, Cazaux...) et de vastes zones humides. Il bénéficie d'importantes réserves souterraines, parmi lesquelles la nappe profonde de l'Eocène, de qualité exceptionnelle qui fournit l'essentiel de l'alimentation en eau potable du territoire.

Cependant, 65% des cours d'eau ne présentent pas un bon état écologique et les nappes alluviales sont dégradées par les pollutions agricoles, industrielles et domestiques. En période estivale, les principaux cours d'eau sont déficitaires et des phénomènes d'assec apparaissent sur les bassins versants de l'Isle et de la Dordogne, remettant en cause la pérennité de la vie aquatique. Une surexploitation des nappes profondes est par ailleurs observée. Elle pose le problème de la recherche de ressources de substitution pour répondre aux besoins grandissants en eau potable liés à l'augmentation de la population.

Dans un contexte de changement climatique et de développement de l'urbanisation dont les impacts risquent de dégrader l'état de la ressource en eau, des actions sont à mettre en place pour préserver et gérer ce patrimoine commun :

- l'amélioration des connaissances, par la poursuite de l'inventaire des pressions sur les masses d'eau et la réalisation d'études sur par exemple, les débits d'étiage des cours d'eau permettant de maintenir la vie aquatique ;
- la surveillance de l'évolution des masses d'eau dégradées et les effets des actions de réduction des pollutions et des prélèvements ;
- la création de ressources de substitution pour sécuriser durablement l'approvisionnement en eau et l'adaptation des prélèvements à la disponibilité de la ressource ;
- l'amélioration de la prise en compte de la thématique « eau » dans les documents d'urbanisme ;
- la réduction des pollutions par la réhabilitation des stations d'épuration, la mise en œuvre des mesures agri-environnementales ou encore des actions définies dans le plan de mesures du SDAGE, dans les SAGE et les plans de gestion des étiages.

▪ *Le sous-sol*

En 2011, le département compte 55 carrières. Le territoire bénéficie d'une ressource alluvionnaire importante et d'une géologie favorable à la production de granulats. Pour autant, les ressources produites dans les carrières locales sont déficitaires par rapport aux besoins, qui devraient augmenter avec les projets d'infrastructures en cours et à venir. En amont de l'exploitation des carrières, l'évaluation des besoins futurs en granulats est nécessaire ainsi qu'une réflexion sur leur localisation. Le suivi des demandes d'autorisation d'ouverture de carrières, la mise en place de suivis environnementaux de l'impact sur les espaces naturels, sont ensuite à mettre en œuvre.

- **L'énergie**

Le département possède sur son territoire plusieurs sources de production d'énergie dont la centrale nucléaire du Blayais qui produit 120% des besoins régionaux, et plusieurs puits de pétrole.

En 2010, la consommation énergétique de la Gironde s'élevait à 34 000 GWh. Depuis 1990, elle augmente plus vite que la progression de la population. L'habitat est le secteur le plus consommateur d'énergie (38%), suivi de près par les transports (37%) puis l'industrie (24%). Le territoire est dépendant à 95% des énergies fossiles.

La part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques ne représente que 5% des consommations totales. Cette production est essentiellement liée au développement des projets de bois-énergie mais depuis quelques années, les filières du solaire photovoltaïque et du solaire thermique sont en plein essor.

Plus généralement, la Gironde bénéficie de fortes potentialités en énergies renouvelables qui restent à concrétiser : solaire, biomasse, géothermie, éolien, énergies de la mer. A horizon 2020, la part des énergies renouvelables doit être portée en France, à au moins 23% de la consommation finale. Des efforts importants doivent donc être poursuivis.

Dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles et d'augmentation du coût des énergies, le phénomène de précarisation énergétique des ménages s'étend. La réduction des consommations énergétique et l'amélioration de l'efficacité énergétique, apparaît donc comme un enjeu fort, à la fois pour les constructions neuves et la réhabilitation du parc ancien.

Des actions sont donc à mettre en œuvre pour répondre à ces enjeux : affiner la connaissance du territoire en matière de consommation des ressources énergétiques, poursuivre la planification énergétique facteur 4, mettre en œuvre des programmes d'amélioration thermique des bâtiments publics...

POLLUTIONS

La Gironde connaît un fort essor démographique et économique, à l'origine de nuisances qu'il convient de maîtriser.

- **Air et gaz à effet de serre**

Le trafic automobile (déplacements quotidiens des résidents et transit) représente l'une des principales sources de rejets de polluants dans l'atmosphère. Dans l'agglomération bordelaise, les niveaux de polluants relevés sur les stations de mesure de proximité automobile sont parfois supérieurs aux normes réglementaires.

Les transports sont aussi la principale source d'émissions de gaz à effet de serre (38% des émissions) suivis de l'agriculture (20%), le résidentiel / tertiaire (19%) et l'industrie (18%). Les émissions de GES liées au transport ont augmenté de plus de 10% entre 1990 et 2008. Avec les perspectives de croissance démographique, ces émissions devraient encore croître de 6% d'ici 2020. Pour parvenir à atteindre les objectifs fixés par le Grenelle et réduire de 20% les émissions de GES à cet horizon, des mesures structurelles fortes sont donc nécessaires.

Des actions pour lutter contre la pollution atmosphérique et réduire les émissions de gaz à effet de serre sont progressivement mises en œuvre au travers de différents plans : le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération bordelaise (révisé en 2012), le plan régional santé environnement, les plans climats territoriaux et le schéma régional climat, air et énergie d'Aquitaine. Une politique active en matière de développement des modes de transports alternatifs à la voiture est par ailleurs, développée par les collectivités territoriales, notamment par le Conseil général et la CUB.

Au-delà des actions prévues dans ces plans, d'autres mesures restent à mettre en œuvre, parmi lesquelles :

- l'amélioration de la connaissance des sources de pollutions, des évolutions des émissions de GES et leurs impacts sur le climat et l'environnement au travers de la mise en place de l'Observatoire Régional du Changement Climatique et de l'Air en Aquitaine (ORECCA) ;
- une meilleure prise en compte de la qualité de l'air dans les documents d'urbanisme, par la définition d'une méthodologie ciblant les points noirs de la qualité de l'air.

- **Bruit**

La Gironde possède des infrastructures de transports générant des nuisances sonores importantes, particulièrement dans l'agglomération bordelaise où plusieurs sources de bruit sont concentrées : autoroutes, rocade, voies ferrées, aéroport. La connaissance des zones de bruit est de mieux en mieux appréhendée : cartographie des points noirs du bruit, réalisation en cours des cartes stratégiques du bruit.

Des programmes et plans d'actions sont mis en œuvre pour réduire l'exposition de la population à ces gênes sonores : plan de gêne sonore de l'aéroport de Bordeaux, programmes de résorption des points noirs, plans d'actions des plans de prévention du bruit dans l'environnement.

Face à l'urbanisation et à l'augmentation du trafic routier, il est important de poursuivre les efforts pour améliorer la connaissance, notamment en révisant le classement sonore des infrastructures de transport terrestre.

- **Sites et sols pollués**

En 2011, le département possédait 131 sites et sols pollués, soit 46,7% des sites recensés en Aquitaine. Ce recensement est mis à jour régulièrement par les services de l'Etat. 82% des sites ont des teneurs anormales de polluants dans les eaux souterraines ou superficielles. Sept sites sur dix font l'objet d'un suivi de la qualité des eaux souterraines et/ou superficielles. La Gironde a, par ailleurs, d'importantes surfaces viticoles qui ont fait l'objet durant des années d'une utilisation abusive de produits phytosanitaires à base de cuivre.

La dépollution des sites demeure freinée par le coût élevé des opérations. Les programmes de renouvellement urbain menés sur les friches industrielles représentent aujourd'hui une opportunité pour co-financer ces travaux de dépollution.

Des mesures sont à mettre en œuvre pour mieux prendre en compte la problématique des sites et sols pollués, notamment leur cartographie, la surveillance de l'ensemble des sites pollués et des décharges et l'augmentation des contrôles sur les installations classées.

- **Déchets**

La gestion des déchets en Gironde s'est améliorée au cours des dix dernières années. Aujourd'hui, concernant la collecte des déchets ménagers et assimilés, l'ensemble du territoire est couvert par une collecte sélective et le département dispose d'un réseau dense de déchetteries. Concernant le traitement, les performances de tri et de valorisation répondent aux objectifs nationaux et les équipements sont conformes aux normes réglementaires.

Néanmoins, des actions sont à engager pour répondre aux évolutions réglementaires, atteindre les objectifs de valorisation et réduire le gisement de déchets : promotion de la réalisation des programmes de prévention des déchets auprès des gestionnaires, du compostage auprès des particuliers, révision des plans départementaux des déchets, réhabilitation des décharges communales, résorption des dépôts sauvages...

RISQUES MAJEURS

La préservation des biens et des personnes face aux risques naturels et technologiques est un enjeu fort en Gironde. Le département est en effet exposé à différents types de risques. Celui lié aux inondations (débordements de cours d'eau ou submersions marines) est l'un des plus importants. Il couvre plus de la moitié des communes girondines dont les secteurs les plus urbanisés du territoire (aire métropolitaine bordelaise et bassin d'Arcachon).

Par ailleurs, la Gironde est le 2^{ème} département forestier français. Ses 483 000 ha de boisements rendent le département fortement exposé au risque feux de forêt.

Le territoire est également soumis de façon plus particulière aux risques mouvements de terrain, ceux liés au retrait gonflement des argiles dont l'aléa le plus fort se situe à l'est du département, ceux liés à l'effondrement des cavités souterraines particulièrement dans le Libournais et la Haute-Gironde, ou encore ceux liés à l'effondrement de falaises plus ou moins instables dans les vallées de la Garonne et de la Dordogne.

A cela, s'ajoutent de façon différenciée, les risques forts liés au littoral, et les risques plus faibles de séismes. D'une façon plus classique, il reste les risques technologiques liés à la probabilité d'un accident sur un site industriel ou un barrage ou encore lors de transport de matières dangereuses.

La connaissance et la localisation de ces aléas s'améliorent grâce à la réalisation de cartographies, d'atlas inondation et de feux de forêt, la création d'un référentiel inondation en Gironde, d'études sur le suivi du trait de côte...

Au-delà de cette connaissance qui reste à améliorer, la réduction des risques à la source et leur meilleure prise en compte dans l'aménagement du territoire, sont essentielles. Dans cette perspective, des plans de prévention des risques naturels ou technologiques, ont été élaborés.

Aujourd'hui, à la suite d'une réelle prise de conscience de la vulnérabilité de notre territoire, des actions sont à poursuivre et à mettre en œuvre pour développer une véritable culture du risque auprès des acteurs locaux et des habitants. Ceci passe par :

- une amélioration des connaissances (cartographie des zones inondables des cours d'eau secondaires, diffusion des atlas inondation, actualisation des bases de données, réalisation d'études ...) ;
- le développement de l'information préventive (révision du Dossier Départemental des Risques Majeurs, élaboration des Transmissions d'Information aux Maires et des DICRIM, et organisation de campagnes d'information et de sensibilisation...) ;
- la prise en compte des risques dans l'aménagement et l'urbanisme (intégration de la submersion marine dans le risque inondation, élaboration de PPR mouvement de terrain et identification des interfaces forêt-habitation pour mieux gérer le risque feux de forêt...) ;
- la réduction de la vulnérabilité (finalisation du recensement et du classement des digues, aménagement de points d'eau dans le massif forestier, application des mesures définies dans les études de danger des installations classées SEVESO...) ;
- la préparation à la crise (accompagnement des collectivités dans l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde, développement d'une approche par bassin de risque dans le traitement du risque feux de forêt...) ;

PAYSAGES - PATRIMOINE

La Gironde présente une grande variété de paysages allant du « naturel » au « construit ». Certains présentent un relief affirmé (coteaux du Bordelais), d'autres plus doux (pinèdes des landes girondines, littoral). Des espaces sont préservés (littoral, étangs, ...), quand d'autres sont plus anthropisés (pinède, vignes, ...).

L'histoire du département a également fortement façonné les paysages rencontrés : la reconquête des marais landais, le façonnage des dunes de protection, l'histoire viticole et des activités portuaires, les infrastructures et le tourisme (balnéaire ou « vert »). Autant d'éléments qui permettent au département de faire valoir une richesse paysagère et patrimoniale exceptionnelle, reconnue par de multiples « labels » (UNESCO, PNR des Landes, nombreux Monuments Historiques, Sites Inscrits et Classés ...).

Un grand nombre d'études paysagères émanant de différentes institutions couvrent le territoire, allant de la plus petite échelle (communale, par le biais de PLU ou de Conventions d'Aménagement de Bourg) à la plus grande (départementale par l'Atlas Paysager et internationale avec le regard de l'UNESCO).

Depuis 1997, le département dispose d'un atlas paysager, outil de référence permettant la qualification des paysages girondins et de leurs évolutions. Cet atlas « Connaissance et valorisation des paysages de Gironde » a fait l'objet de deux mises à jour par l'agence FOLLEA-GAUTIER. La plus récente date de 2013 et permet d'appréhender les mutations paysagères sur 15 ans.

Cependant, comme dans la plupart des départements français, certains paysages girondins présentent de fortes mutations liées à une certaine standardisation des formes urbaines et aux déprises agricole et viticole qui laissent certains territoires « en friche ».

Différentes actions sont à mener dans le domaine du paysage, notamment par :

- l'amélioration de la connaissance, la lecture, et la promotion du paysage girondin par la diffusion de l'atlas paysager et la sensibilisation du public et des institutionnels (parcours pédagogiques ou manifestations) ;
- la prise en compte du paysage et de sa transversalité dans les différents documents d'urbanisme (PLU, SCOT) ;
- la revalorisation du rôle de conseil des paysagistes-conseils départementaux ou régionaux, et des paysagistes du CAUE, et leur plus forte implication dans les différentes études départementales ;
- la promotion et la valorisation des identités paysagères départementales par des actions spécifiques à chaque territoire (viticole, littoral, rural, agricole, landais, urbain...).